

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Projet de mise en œuvre aux MEDDE/MLETR

Secrétaires administratifs

	Administration Centrale	Services
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de bureau • responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau • expert 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable d'entité de niveau 1 • chargé de mission rattaché à la direction • adjoint plate forme CHORUS ou PSI • chef antenne géographique CTT • responsable d'unité CTT, d'ULAM • expert
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint de responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau • assistant de direction • chargé de mission à enjeux • spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint responsable entité de niveau 1 • responsable de pôle au sein entité niveau 1 • assistant de direction • chargé de mission à enjeux • chargé de contrôle • spécialiste
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, de mission • chargé de gestion, instructeur • assistant 	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, de mission • chargé de gestion, instructeur • assistant

Principe de passage du coefficient de fonctions PFR au groupe IFSE :

- F = 5,0 et 4,5 pour partie (SD) et 4,85 (AC) --> groupe 1
- F = 4,5 pour partie et 4,0 (SD) et 4,35 (AC) --> groupe 2
- F = 3,5 (SD) et 3,85 (AC) --> groupe 3

Eléments de lecture :

- l'entité de niveau 1 représente l'unité de base définie dans l'arrêté d'organisation du service. En règle générale, on trouve les libellés suivants : bureau, cellule, unité ... Cette entité peut comprendre des entités plus petites.
- la notion de chargé de mission à enjeux doit faire l'objet d'une description précise de l'enjeu. Le nombre de postes correspondant est limité.
- la caractérisation des termes spécialiste et expert : par exemple, au sens comité de domaine

Exemples :

1) une DDT

- responsable de l'unité police de l'eau et milieux aquatiques au sein du service eau, environnement et risques : groupe 1 (responsable entité niveau 1)
- responsable du pôle ADS Etat au sein de l'unité ADS; elle même au sein du service Urbanisme, habitat et construction : groupe 2 (responsable de pôle au sein d'une entité niveau 1)
- chargé de mission retraite au sein de l'unité RH; elle même au sein du secrétariat général : groupe 3 (chargé de mission)

2) une DREAL

- responsable antenne contrôle des transports terrestres au sein de l'unité gestion et contrôle des transports terrestres : groupe 1 (responsable entité niveau 1)
- chargé de maîtrise foncière au sein de la division maîtrise d'ouvrage intermodale : groupe 2 (chargé de mission à enjeux)
- chargé de prestations comptables au sein du pôle CHORUS : groupe 3 (chargé de gestion)

3) une DIR

- responsable du pôle gestion du patrimoine au sein du service entretien et modernisation du réseau : groupe 1 (responsable entité niveau 1)
- adjoint responsable du pôle de gestion RH au sein du secrétariat général : groupe 2 (adjoint responsable entité niveau 1)
- chargé de mission documentation et archives au sein du pôle moyens généraux du secrétariat général : groupe 3 (chargé de mission)